

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau programme pluriannuel de gestion 2025-2029 des milieux aquatiques et humides bassins versants de l'Ayroux, la Sère et le Saint-Michel

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral du 29 juillet 2025, une enquête publique d'une durée de trente-et-un jours, est prescrite du 8 septembre 2025 à 09h00 au 8 octobre 2025 à 17h00 sur le territoire des communes de Castelmayran, Auvillar, Lavit-de-Lomagne, Merles, Angeville, Asques, Balignac, Bardigues, Beaumont-de-Lomagne, Castelferrus, Castelsarrasin, Castéra-Bouzet, Caumont, Coutures, Cumont, Espalais, Esparsac, Fajolles, Garganvillar, Gensac, Glatens, Lachapelle, Lamothe-Cumont, Le Pin, Mansonville, Marsac, Maumusson, Montgaillard, Poupas, Puygaillard-de-Lomagne, Saint-Aignan, Saint-Aroumex, Saint-Jean-du-Bouzet, Saint-Michel, Saint-Nicolas-de-la-Grave et Sérignac, relative à la demande du président du Syndicat mixte de gestion des rivières Astarac - Lomagne, portant sur le sujet sus-visé.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de M. Quentin CHIMIRRI (q.chimirri@sygral.fr).

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- dans les mairies de Castelmayran, Auvillar, Lavit-de-Lomagne et Merles au format papier,
- via les liens suivants : <https://sygral.fr>
<https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Procedures-environnementales/Enquetes-publiques-avis-de-l-autorite-environnementale-hors-ICPE>

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

- soit sur un registre d'enquête déposé dans les mairies de Castelmayran, Auvillar, Lavit-de-Lomagne et Merles aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- soit par courrier adressé au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Castelmayran, 2 rue Jean-Jaurès – 82210 CASTELMAYRAN, siège de l'enquête,
- soit en cliquant sur le lien visé ci-dessus en utilisant le bouton "**Déposer une observation**"
- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur, M. Jean-Guy GENDRAS, tiendra les permanences suivantes : à Castelmayran, le 8 septembre 2025 de 09h00 à 11h00 ; à Auvillar, le 15 septembre 2025 de 10h00 à 12h00 ; à Merles, le 30 septembre 2025 de 10h00 à 12h00 ; à Lavit-de-Lomagne, le 8 octobre 2025 de 15h00 à 17h00.

Le présent avis sera affiché dans les trente-six mairies concernées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de Castelmayran, Auvillar, Lavit-de-Lomagne et Merles ainsi que sur le site Internet des services de l'État dans le Tarn-et-Garonne : www.tarn-et-garonne.gouv.fr , à l'issue de la procédure d'enquête.

Il sera statué, à l'issue de l'enquête, sur la demande de déclaration d'intérêt général et de déclaration de travaux au titre de la loi sur l'eau du programme pluriannuel de gestion 2025-2029 des milieux aquatiques et humides des bassins versants de l'Ayroux, la Sère et le Saint-Michel par arrêté préfectoral.